



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

sésame

PARCOURS  
EMPLOI  
SPORT  
ANIMATION

Dispositif intégré aux mesures du plan « **héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** » et dans le programme « **1 jeune 1 solution** » du plan « France relance »

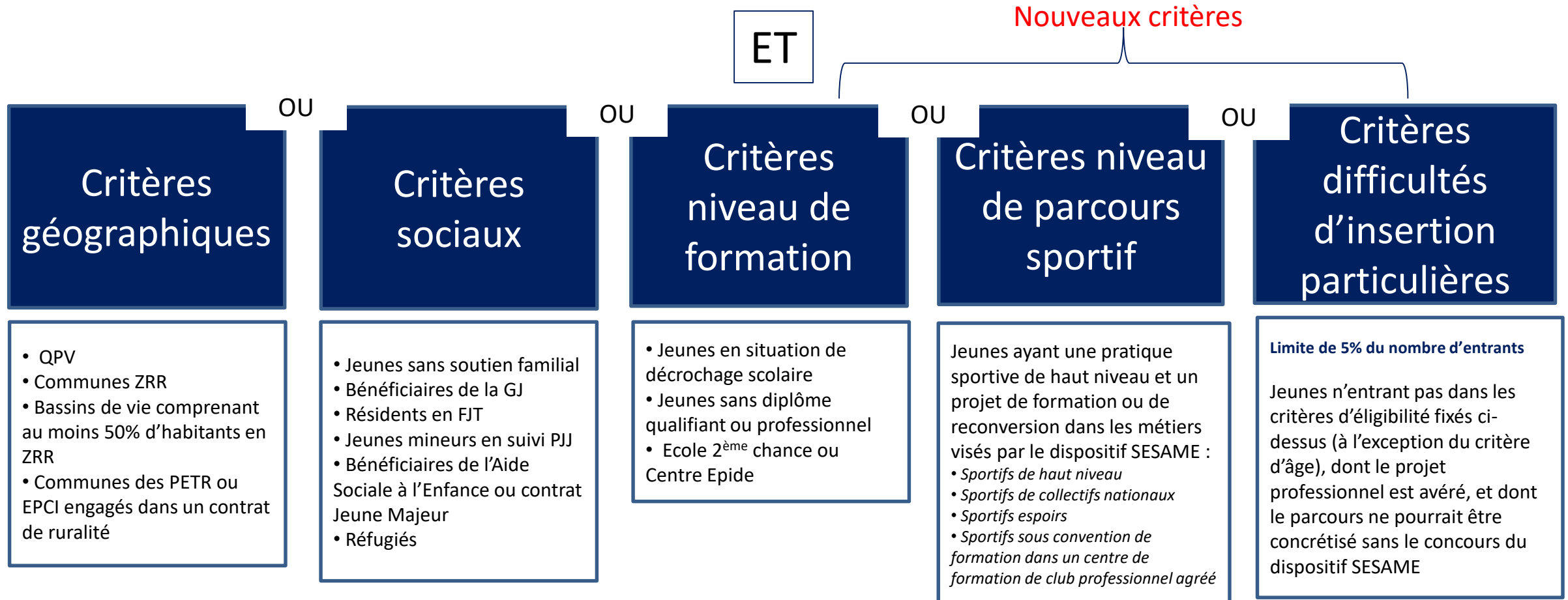


Dispositif d'accompagnement vers un emploi dans les métiers de l'encadrement du sport ou de l'animation dans le cadre d'un parcours personnalisé

**Un Jeune → un Projet → une Formation → Un Emploi**

Contact : Philippe MIGEON – 05.36 25 86 34 – [philippe.migeon@ac-toulouse.fr](mailto:philippe.migeon@ac-toulouse.fr)

## Critères d'âge impératifs : 16-25 ans révolus ou 16-30 ans non révolus pour les personnes en situation de handicap



Aide de  
+ ou - 2 000 €  
renouvelable

Frais pédagogiques  
en fonction du coût  
réel de la formation

Accompagnement  
Modalités identifiables  
et justifiables

Permis  
de conduire

Frais annexes  
(hébergement,  
restauration, transport)

Cumulable avec  
tout autre dispositif  
de droit commun

Aide individuelle via  
une structure  
support

## Métiers et diplômes concernés

**SPORT**

Animateur  
Moniteur

Educateur Sportif

Entraîneur

Pré-qualification

BAFA / PSC1 / Brevets fédéraux

CQP Sport

BPJEPS - Niveau 4

DEJEPS - Niveau 5

## Validation des parcours

Vous avez entre 16 et 25 ans et répondez à l'un des critères d'éligibilité



Vous avez une petite expérience dans l'encadrement du sport ou de l'animation



Vous avez un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement sportif et souhaitez acquérir un diplôme



Contactez Philippe MIGEON – SDJES 31  
[Philippe.migeon@ac-toulouse.fr](mailto:Philippe.migeon@ac-toulouse.fr)

- Vérification des critères d'éligibilité sur justificatif
- Cohérence et réalisme du parcours de formation en relation avec le niveau de départ, la situation sociale, les étapes de formation...
- Construction du budget prévisionnel à partir du devis de formation, de l'évaluation des frais annexes, des financements complémentaires



Intégration dans le dispositif  
Détermination du montant de l'aide



Paiement de l'aide par le CDOS 31  
après transmission des factures